

Le Maroc compte près de 28,8 millions d'abonnés aux services du téléphone fixe et mobile

Technologie

Posté par: Visiteur

Publié le : 25-05-2010 22:42:53

Le Maroc compte près de 28,8 millions d'abonnés aux services du téléphone fixe et mobile au titre de l'année 2009, indiquent des statistiques officielles.

Selon des données contenues dans le dossier de candidature du Maroc pour les élections du Conseil de l'Union internationale des télécommunications (UIT), qui se tiendront en octobre prochain à Guada la Jara (Mexique), le nombre d'abonnés au réseau du téléphone mobile au titre de l'année 2009 a atteint 25,3 millions, tandis que le nombre d'abonnés au réseau téléphonique fixe a atteint 3,5 millions, soit un taux de couverture estimé à 92,46 pc.

Ce dossier, présenté par la délégation marocaine lundi à Hyderabad (Sud de l'Inde), lors des travaux de Conférence mondiale de développement des télécommunications-2010 (CMDT), montre que le nombre d'abonnés à l'Internet a atteint 1,2 million en 2009, tandis que le nombre des internautes s'est élevé à 13 millions, alors qu'ils n'étaient que 3,5 millions cinq ans auparavant.

Les centres d'appel au Maroc ont, quant à eux, vu leur nombre passer de 122 en 2004 à 415 en 2009, alors que le nombre de cybercafés a atteint 8.950.

La valeur des transactions dans le secteur des télécommunications au Maroc est passée de 20,4 milliards de dh en 2004 à 33,7 milliards de dh en 2009, ajoute la même source.

M. Taïeb Debbagh, secrétaire général du ministère de l'Industrie, du commerce et des nouvelles technologies, a indiqué que les avancées que connaît le secteur des télécommunications et des nouvelles technologies au Maroc sont dues à l'efficacité du cadre juridique et organisationnel mis en place par le Royaume, en vue de libéraliser le secteur et d'encourager les initiatives privées.

A cet effet, il a été procédé à l'adéquation du marché des Télécommunications et de son environnement avec les nouvelles exigences imposées par la concurrence loyale et équitable, a-t-il dit.

M. Debbagh a ajouté, dans une déclaration à la MAP, en marge de la conférence de Hyderabad, que le Maroc a mis en place, en application des Hautes Instructions de SM le Roi Mohammed VI, une stratégie pour développer le secteur à l'horizon 2013, appelée le plan "Maroc Numérique".

Cette stratégie a pour objectif de faire du secteur des télécommunications et des nouvelles technologies un levier pour le développement humain, un appui principal à l'économie nationale, une source de productivité et une valeur ajoutée aux autres secteurs économiques et à l'administration publique.

Cette stratégie numérique, qui ambitionne de confirmer le leadership du Maroc en matière des

technologies au niveau régional, vise notamment à créer 26.000 postes d'emploi, à élargir l'utilisation des télécommunications et des technologies de l'information et à rapprocher l'administration des usagers.

Il a été procédé aussi à l'élaboration d'un mémorandum sur les orientations générales, en vue d'accélérer le rythme du développement du secteur à l'horizon 2013. Ce mémorandum s'articule notamment autour de l'élaboration d'un nouveau timing pour la libéralisation du secteur, le développement du réseau Internet haut débit et la révision du cadre législatif et organisationnel.

Plusieurs résultats ont été réalisés dans le cadre de cette stratégie dont la création de plateformes dédiées, tel que Technopark, CasaNearShor, Technopolis, a-t-il ajouté, annonçant la création de zones similaires à Fès, Marrakech, Tétouan et Oujda.

Pour rendre l'administration plus accessible aux usagers, M. Debbagh a indiqué qu'il a été procédé à l'amélioration de son efficacité et du type des services qu'elle fournit et à la consécration de la transparence, à travers un programme ambitieux visant la mise en place de 89 projets et services pour le e-gouvernement à l'horizon 2013.

Dans le cadre de ce projet, explique-il, un service de paiement électronique a été lancé pour le règlement des impôts locaux et un site Internet pour les marchés publics, outre les services relatifs à la propriété intellectuelle, les douanes et le transport, entre autres.

Le secrétaire général du ministère de l'Industrie, du commerce et des nouvelles technologies a indiqué que les principaux objectifs des grands chantiers nationaux portent sur la généralisation de l'accès aux services des télécommunications dans toutes les régions du pays, la diminution du fossé numérique entre les régions et la promotion de la société de l'information.

MAPF